

# PRO NOVIO DUINO.

Nyon hier aujourd'hui demain



*Domaine de Bois-Bougy*

**Bulletin N° 51**

**Novembre 2015**

<p style="text-align: center;"><b>COMPOSITION DU COMITÉ PRO NOVIODUNO</b> <b>au 24 mars 2015 (AG)</b></p>
---

<i>Président</i>	Georges Darrer
<i>Vice-Président</i>	Philippe Glasson
<i>Membres du Comité</i>	Gérard Bohner Eric Bieler Dominique Burki Lucienne Caillat Gabriela Dalla Favera Martine Rivier
<i>Trésorier</i>	Dominique Blanchard
<i>Vérificateurs des comptes</i>	Bernadette Nelissen Jacques Pittet
<i>Membres d'honneur</i>	Jacques Brack Denise Ritter
<i>Membres consultatifs</i>	Me Pascal Rytz Me Olivier Thomas

## **LE BILLET DE VOTRE PRÉSIDENT**

Une nouvelle année tire à sa fin, riche de nouvelles expériences, de projets et de défis. Nous avons vu la naissance d'un projet ambitieux pour l'extension du Musée du Léman avec la nécessité de trouver un équilibre entre la création d'un nouvel espace et la conservation d'un bâtiment connu de tous. Nous avons aussi pu, à travers nos visites à Grenoble et en Chablais, voir des exemples de réussites urbanistiques et les difficultés de les réaliser. Des chantiers en ville ont poussé les règlements aux limites et mêmes nos lois sur la conservation de l'énergie peuvent engendrer des compromis autour de bâtiments à l'inventaire. Enfin, les quartiers au Nord de la ville sont en train de changer l'aspect de Nyon.

Nullement découragés par ces évolutions, nous devons continuer à faire connaître les éléments précieux de la ville, au travers de nos balades guidées et surtout bien documentées par l'historienne Catherine Schmutz.

L'année qui vient verra les élections pour le renouvellement de nos autorités. Nous nous devons de rester en contacts avec eux et de veiller à ce que notre voix soit entendue et nos positions comprises. Le détail de nos conversations ainsi que quelques autres informations sur le plan de la protection du patrimoine font l'objet d'articles plus détaillés ci-dessous.

Notre comité c'est donné la tâche d'examiner en profondeur notre mission et les actions qui en découlent pour nous assurer du bien fondé de notre action et d'y apporter les changements qui nous paraîtraient nécessaires.

Enfin, je vous prie d'excuser le retard dans la publication de ce bulletin. Un article important que nous attendions ne nous est pas parvenu.

Noter sur vos calendriers la date de la prochaine Assemblée Générale, le 22 mars 2016

G. Darrer

## **LES ACTIVITÉS DE PRO NOVIODUNO**

- **URBANISME / MISES A L'ENQUÊTE**

Début novembre, nous avons rencontré Madame Freymond-Cantone, municipale responsable du Service de l'Urbanisme, ainsi que M. Woeffray, chef de service.

Nous avons discuté en détail de plusieurs dossiers, en particulier ceux de l'Hôtel Ambassador, l'extension de l'immeuble au 24 rue St. Jean, l'immeuble en transformation à la ruelle du Forum et nous avons demandé des nouvelles de Plan Directeur Localisé, initié il y plus de 4 ans.

Le service veille au grain sur le respect de permis de construire et a stoppé les transformations de l'hôtel Ambassador à deux reprises pour non-respect des normes. Ils nous ont expliqué aussi que l'on ne peut pas vraiment agir sur les façades arrières, malgré le risque de créer des décrochements visuels vus de plus loin. Sans nous satisfaire pleinement, nous avons été rassurés au moins sur le point de la surveillance des chantiers.

La transformation de l'immeuble au 24 rue St. Jean n'a pas fait l'objet d'oppositions des voisins et la parcelle, inoccupée, n'était pas à l'inventaire. Notre impossibilité de déposer une opposition valable est un gros désavantage. Patrimoine Suisse est la seule association de protection du patrimoine qui a ce droit. Nous cherchons une solution avec eux - une délégation de pouvoir, par exemple, qui nous permettrait d'agir vite et efficacement.

Nous avons appris aussi que les services cantonaux se contredisent quelquefois. Par exemple, la transformation du bâtiment à la ruelle du Forum doit obligatoirement répondre aux normes de conservation d'énergie. Cela se traduit par la pose de matériel isolant sur la façade. Le bâtiment, en classe 3, préservera son apparence grâce à des entourages de fenêtres rapportées sur la façade.

Le plan directeur ne se fera pas. Il n'est pas légalement contraignant et ne pourrait pas être utilisé pour empêcher des transformations abusives. Le travail d'analyse et d'étude dont il a fait l'objet n'est pas perdu pour autant mais servira de base à une autre approche, plus ciblée et qui pourrait déboucher sur des objectifs par immeuble. Le service s'est rendu à Bordeaux pour voir comment cette ville a mis en œuvre une politique de conservation du patrimoine très performante.

En particulier ce qui est intéressant dans la démarche bordelaise est la précision de la procédure, qui tâche de rassembler toutes les informations et considérations possibles sur un objet, son emplacement et son voisinage

### **Patrimoine Suisse – conférence des associations vaudoises.**

Le 13 novembre nous avons participé à une conférence de la Section vaudoise de Patrimoine Suisse.

Les deux conférenciers, **Marcia HALDEMANN**, responsable de projet ISOS à l'office fédéral de la culture et **Benoît DUBOSSON**, responsable de l'unité Recensements architecturaux, à la section cantonale des monuments et sites, nous ont parlé de l'ISOS, sigle de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal. L'ISOS se distingue de l'inventaire cantonal des lieux/sites à protéger qui est contraignant et dirigé par les cantons alors que l'ISOS fait un inventaire de lieux construits (au moins deux bâtiments) aussi bien que des paysages, forêts etc. Le travail au niveau fédéral consiste à tenir cet inventaire à jour et à encourager les cantons à en tenir compte dans leurs propres inventaires, rendant la mesure contraignante, mais en laissant aux cantons et communes une certaine latitude d'appréciation tant sur le classement et sur les mesure d'intégration. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) intervient aussi dans ces considérations.

Le travail au plan cantonal est de recouper les étendues, classes et règlements des différentes zones existantes ou proposées et d'en tirer en règlement qui peut être appliqué d'une façon cohérente en tenant compte des situations particulières et des projets existants ou projetés.

Ce travail se fait bien entendu avec la participation des communes qui ont bien sûr la connaissance des lieux mais aussi qui doivent faire face à des impératifs locaux.

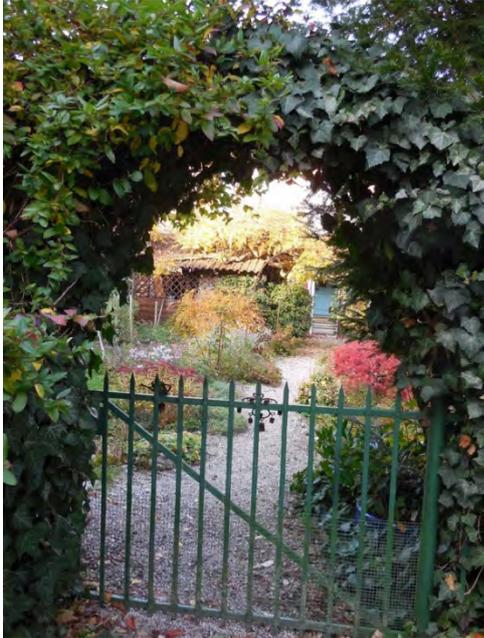
Pour de plus amples informations et pour visualisé les sites rendez-vous sur [www.isos.ch](http://www.isos.ch) puis cliquer sur le lien sur la droite (map.geo.admin.ch inventaire fédéral ISOS)

### **Droit d'opposition et de recours en matière de permis de construire.**

Lors de la révision de la Constitution Vaudoise, le droit de recours en matière de constructions, transformations ou nouveaux projets a été limité aux parties directement concernées, c'est-à-dire, les voisins, les bénéficiaires de servitudes, ou tout autre droit sur le site du projet. Sont spécifiquement exclus du procédé les associations ou groupements d'intérêt. Seuls sont admis une dizaine d'associations nationales avec des domaines spécifiques. Dans le cas de la préservation du patrimoine, ce droit incombe à Patrimoine Suisse.

Nous avons donc pris contact avec eux à travers de leur section vaudoise et nous avons obtenus leur accord pour obtenir leur soutien aux dépôts d'opposition que nous entreprendrions. Il va sans dire que le recours à un tel procédé ne peut se faire à la légère et nous en ferons usage que s'il y a un sérieux problème.

- **L'HOMME DE LA RUE**



### **ALBERT USTERI, PEINTRE**

Même s'il existe une rue portant son nom (une petite rue pleine de charme allant de la rue Saint-Jean en prolongement de la Vy-Creuse jusqu'à l'immeuble Generali), peu de Nyonnais savent qui il était, et surtout qu'il fut peintre. Et pourtant, Albert Usteri fut un peintre connu à son époque.

Il naît en 1830 à Zurich, dans une famille zurichoise semble-t-il très connue. Après des études à Munich, Amsterdam, Genève et Paris, il fera toute sa carrière dans le canton de Vaud, ayant choisi Nyon comme lieu de résidence. Il semble en effet qu'il y ait rejoint sa sœur Amélie, née à Zurich en 1824, qui peignait également. Amélie a épousé Fritz Bonnard et a donné naissance à Louis Bonnard, qui a fait l'objet d'un « Homme de la rue » en mai 2014.

Albert Usteri fut principalement un portraitiste fécond. A côté de portraits d'anonymes (portrait d'une jeune Italienne, 1892), il peignit des personnages connus en son temps, entre autres Jakob Dubs, président de la Confédération en 1864, un pasteur Fabre, Louis-Henri Delarageaz (1876), personnalité politique et militaire suisse. En 2002, furent vendus aux enchères à Paris deux portraits, l'un d'Alexandre Dumas, l'autre de Victor Hugo (\$ 3'120 et \$ 3'031).

Quelques-unes de ses toiles se trouvent au Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne.

C'était un homme aimable et modeste, un artiste probe et désintéressé. C'était aussi un homme de la nature, ayant amplement profité de son environnement campagnard. Il faisait de grandes marches dans la campagne, et de nombreux bains dans le lac. Ces activités physiques de plein air lui permirent de vieillir plein de verdeur jusqu'à l'âge de 84 ans. Il décéda en effet à Nyon le 27 février 1914 d'une courte maladie.

*Dominique Burki*

Sources : Journal de Nyon, 02.03.1914

Wikipedia



**MAISON « LA COMBE »,  
APPELÉE AUJOURD'HUI « GUBLER »**

**UN BÂTIMENT PLUS ANCIEN ET  
PLUS COMPLEXE QU'IL N'Y PARAÎT  
AU PREMIER COUP D'ŒIL**

La maison est déjà mentionnée à cet endroit sur le plan de Nyon de **1672**. Elle est dite « nouvellement construite », et appartient au maître David Balanche.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille Natthey achète les lieux et fait reconstruire en partie la bâtisse (en **1795**, puis en **1820-1830**). Celle-ci est à nouveau transformée en **1908** suite à l'achat par Albert Louis Jomini (1866 - 1936), médecin chirurgien à Nyon, époux de Catherine Fordham, d'origine anglaise, fondatrice de l'Union des femmes de Nyon. Le Dr Jomini choisit un architecte genevois, Eugène CAVALLI, qui a à son actif plusieurs réalisations bien connues, dont la

prestigieuse « Maison des Paons », au n°7 de l'avenue Pictet-de-Rochemont, dans le quartier des Eaux-Vives.



Une carte postale conservée aux Archives de Nyon montre le bâtiment de La Combe peu de temps après les travaux de rénovation, pimpant sous un crépi tout neuf.

### **Quelques éléments remarquables à l'extérieur**

- l'escalier hors œuvre, à vis : construit certainement dans les années 1820-1830, dans un esprit romantique (il sera surélevé en 1908).
- les ouvertures créées dans les années 1820-1830, notamment la serlienne (ou fenêtre palladienne : groupement de trois baies) et la baie en demi-lune sur les façades pignon, typiques de l'architecture néoclassique.
- les éléments néogothiques Belle Epoque : la tour d'escalier surélevée, qui donne sa silhouette si caractéristique à l'édifice, avec ses ouvertures ogivales.
- l'entrée principale de la maison, protégée par un auvent Heimatstil, bois et tuiles, animé de gargouilles métalliques, de dragons et d'escargots ; le nom de la maison « La Combe » est inscrit de part et d'autre de l'entrée.

## Les briques Falconnier

Un discret pan de mur en briques, une invention nyonnaise... Voici ce que le professeur Jacques Gubler, qui a vécu dans la maison, m'écrit : « Peu connu, le brevet de Gustave Falconnier pour des briques minces de terre cuite d'argile ocre rouge à empiler en forme de mur a laissé un témoignage.



Il s'agit de la séparation entre la rue de La Combe et la terrasse orientale de la maison en prolongation extérieure du salon vitraillé. Je ne sais si cette travée de mur à l'origine garnie de tessons de verre destinés à faire saigner les voleurs existe encore. »

Oui, l'ai-je rassuré, elle existe encore. Mais avis aux Nyonnais : soyez attentifs à cet élément de patrimoine... J'ai trouvé de telles briques dans un pavillon de jardin de l'ancienne Infirmerie, actuel Musée du Léman, aujourd'hui démoli. Peut-être s'en trouve-t-il ailleurs ? Des moules en fonte servant à leur fabrication sont encore conservés dans le dépôt du Musée.

## Intérieur de la maison

Un des éléments les plus remarquables est un vitrail, qui représente un peu l'âme de la maison, avec les armoiries de la famille du Dr Jomini, formant cloison entre la salle à manger entièrement boisée et une pièce donnant sur le jardin. À ma connaissance, il ne reste aucun autre exemple de ce type de cloison en Suisse romande (il en existait surtout dans des brasseries).

En plus des armoiries, deux médaillons peints représentent des chiens de chasse. De très belle facture, ils ont été réalisés par un artiste-peintre. On y distingue de la peinture à la grisaille et à l'émail (peinture à la main), des verres cathédrale et des verres antiques.

*Catherine Schmutz Nicod, rédactrice des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*

Fin 2012, la Commune de Nyon faisait l'acquisition de la propriété Gubler. La Ville de Nyon a lancé un concours international de projets

d'architecture et d'architecture du paysage pour la rénovation de la maison Gubler, et sa transformation en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), ainsi que pour l'aménagement du jardin et son ouverture au public. Le bureau lausannois Dettling Péléraux Architectes, en association avec le bureau Verzone Woods Architectes-paysagistes à Rougemont, a remporté le concours d'architecture.

## **VIE ASSOCIATIVE EXCURSION DE PRINTEMPS**



**GRENOBLE  
LA MÉCONNUE**

**6-7 JUIN 2015**

Aujourd'hui chef-lieu du département de l'Isère, Grenoble n'était, au départ, qu'un simple bourg gaulois du nom de Cularo (qui signifierait champ de courges !), situé à un endroit stratégique au croisement de deux routes de communication menant l'une vers Lyon, l'autre vers l'Italie. Suite à la venue possible, mais non attestée, de l'empereur Gratien en 379, elle accéda au rang de chef-lieu de cité et fut alors rebaptisée Gratianopolis.

À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, une première communauté chrétienne venue de Lugdunum s'installe à Grenoble, achète des terrains en ville et fait construire la cathédrale, site de l'évêque, et le baptistère. Ce dernier ne fut mis au jour qu'en 1989, lors de la construction d'une ligne de tramway. Sur la place, un dallage reproduit sa forme.



La visite guidée des hôtels particuliers et de belles demeures anciennes nous a particulièrement séduits. Ils témoignent de l'art de vivre raffiné sous l'Ancien régime et de l'importance de Grenoble, lieu de résidence des plus grandes familles dauphinoises, du Moyen Age jusqu'à la Révolution. Les rénovations sont effectuées avec goût et dans le respect de ce précieux patrimoine.

Autre curiosité : l'horloge solaire, dans le Collège des Jésuites, créée en 1673 par le Père Bonfa. Reflété par un petit miroir installé sur un appui de fenêtre, le rayon de soleil éclaire tout à tour divers éléments d'une fresque de 100 m<sup>2</sup>, qui indiquent l'heure solaire, le mois, le signe du zodiaque, ainsi que la date de certains événements.

La montée en téléphérique au fort de la Bastille nous offre un magnifique panorama sur la ville, mais attention au vertige dans les petites «boules» qui passent au-dessus de l'Isère! Cette construction militaire a été édifiée entre 1823 et 1848 pour parer une attaque du Dauphiné par le Duché de Savoie. Avec succès, puisqu'elle n'a jamais été prise d'assaut.

L'éco-quartier de Bonne, construit sur une ancienne caserne, est devenu un quartier de référence européenne qui répond à des exigences extrêmement strictes en matière d'économie d'énergie.

Une visite de la cathédrale Notre-Dame complète ce séjour fort attractif dans une ville dont on ne soupçonne souvent pas la richesse. Un grand merci à Gérard Bohner qui, une fois de plus, a su nous concocter une visite des plus intéressantes, instructive et parfaitement organisée.

*Martine Rivier*

## **BALLADE À BOIS BOUGY VISITE GUIDÉ**



Le samedi 5 septembre 2015, à l'initiative de Catherine Schmutz et Gérard Bohner, nous avons eu le plaisir d'être reçus à la ferme de Bois-Bougy.

Catherine Schmutz, historienne des monuments, nous donne un aperçu de l'histoire de ce domaine fort ancien : il est déjà mentionné en 1452. La bourgeoisie de Nyon l'acquiert en 1555 : il comprend le « château » aux deux tourelles ainsi qu'un rural, des champs et un bois avec des allées aménagées. En 1854 le domaine est vendu au pasteur Elie Teyssere qui en fait une école privée d'agriculture – sans

grand succès. La famille Baumgartner est propriétaire depuis 1925. Conscients de la valeur de leur patrimoine (le bâtiment est noté 2 à l'inventaire cantonal), Samuel et Barbara Baumgartner ont entrepris des rénovations progressives, en tenant compte du caractère et des matériaux d'époque.

En parcourant les divers espaces d'habitation, nous prenons conscience des difficultés d'allier ancienneté et modernité. La partie aménagée récemment comprend un appartement à louer et des chambres d'hôtes. Le confort des animaux n'a pas été oublié : vaches dans le pré, poules dans le poulailler, lapins dans leur enclos



témoignent du respect qui leur est accordé. En 2013, le Domaine de Bois-Bougy a reçu le prix de développement durable de la Ville de Nyon, en raison de son engagement en faveur d'un environnement préservé, d'une société solidaire et d'une économie responsable.

Le brunch auxquels nous sommes conviés nous permet de savourer les produits de cette belle ferme, devant laquelle nous sommes souvent passés en nous promenant.

*Lucienne Caillat*

- **DE L'ASSE AU BOIRON**



Place aux jeunes ! Une auberge de jeunesse va remplacer les vieux de Bel Automne, on pourrait la nommer Beau Printemps !



Des Miroirs marquent l'entrée du Château. Avant les élections, nos municipaux pourront ainsi se regarder en face.



Au port, de magnifiques arbres se miraient autrefois dans le lac. Ils devraient être replantés mais le lac attend toujours....



L'angle Colombière – St-Jean se métamorphose. Après une gestation aussi problématique espérons un résultat convenable.



L'usine à Gaz n'en produit plus mais elle produit beaucoup de débats. Ils ont en commun, d'être explosif !



Les Pâtisseries du centre-ville ont disparu ; les diabétiques vont pouvoir s'y promener sans risque.



Le Géant Jaune est devenu un petit nain derrière la gare. La taille diminue et ses services aussi.

## Bulletin d'adhésion

Inscription : Par poste :  
**Association Pro Novioduno, 1260 Nyon 1**  
Par courriel : **admin@urba-nyon.ch**  
ou sur le site : **www.urba-nyon.ch**

Je désire adhérer à Pro Novioduno en payant une cotisation annuelle

Individuelle Fr. 40. -                       Couple Fr. 60. -

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

N° postal et localité : .....

Adresse e-mail : .....

Date et signature .....

Merci pour votre soutien !

**Si vous désirez recevoir le bulletin en format PDF par courrier électronique, veuillez nous le faire savoir sur admin@urba-nyon.ch**

*Impression : Atelier La Corolle, Versoix*